



Du 13 Avril 2021

Le mardi 13 Avril 2021, à 20 h 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Nadège COURCHÉ, Maire.

PRÉSENTS :

Mme COURCHÉ, Mesdames ALEXANDRE-LEMESLE (en visioconférence), LABBÉ, MAQUET (en visioconférence), MOREL (en visioconférence), TASSERIE, VEERAYEN, Messieurs CERTAIN, COURSEAUX, DUSZA, LEFEBVRE, RAIMBOURG, TSJOEN

ABSENTS :

Monsieur ANTONIOLI, excusé, ayant donné procuration à Mme Morel ; Madame SADOU, excusée, ayant donné procuration à Monsieur CERTAIN.

Monsieur Christophe LEFEBVRE est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion précédente a été adopté à l'unanimité

• **DELIBERATION 24-2021 - Compte de Gestion 2020**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion retrace les comptes du Trésorier municipal. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant les recettes et les dépenses, lesquelles sont identiques aux comptes de l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

• **DELIBERATION 25-2021 - Compte administratif 2020**

Sous la présidence de Mme Claudie LEMESLE-ALEXANDRE, doyenne, le Conseil Municipal examine les dépenses et recettes détaillées du compte administratif communal 2020, dont les résultats s'établissent ainsi :

<i>FONCTIONNEMENT</i>	Budget voté 2020	Réalisations
DEPENSES	1 623 974,70	646 588, 83
RECETTES	1 623 974,70	875 124,92
EXCEDENT de l'exercice 2020		228 536,09
Report de fonctionnement 2019 (002)		840 429,83
TOTAL à reporter en Fonctionnement		1 068 965,92
<i>INVESTISSEMENT</i>		
DEPENSES	943 506,78	83 201,92
RECETTES	943 506,78	192 223,01
EXCEDENT de l'exercice 2020		109 021,09
Report d'investissement 2019 (001)		232 637,89
Restes à réaliser en dépenses		58 238,00
TOTAL à reporter en Investissement		341 658,98

Mme le Maire notifie qu'une subvention de 31.185,00 € n'a pu être perçue en raison du mutisme de la précédente mandature aux divers courriers de Mr le Préfet.

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020.

• **DELIBERATION 26-2021 - Vote des Taxes Locales 2021**

Madame le Maire présente les bases d'imposition prévisionnelles 2021 transmises par la Direction des Finances Publiques. Il convient de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes foncières appliqués en 2021 (la taxe d'habitation étant désormais caduque).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux sur le foncier bâti et non bâti.

Le taux départemental étant fixé à 25,36 %, les nouveaux taux se présente ainsi pour l'année 2021 :

- Taxe Foncière sur le Foncier bati : taux communal : 13,84 % + taux départemental : 25,36 % = 39,20 %
- Taxe Foncière sur le Foncier non bâti : 43,10 %

• **DELIBERATION 27-2021 - Subvention de Fonctionnement aux associations 2021**

Les demandes de subventions de fonctionnement des associations sont présentées à l'assemblée délibérante.

Après discussion, les subventions accordées pour l'année 2021 sont les suivantes :

Demandeur	Décision Budget 2021
<i>Vélo-Club</i>	150,00 €
<i>Coopérative scolaire</i>	2 000,00 €
<i>Club du 3eme age</i>	1 200,00 €
<i>La Hêtraie - St-Romain-de-Colbosc</i>	100,00 €
<i>MFR - La Cerlangue</i>	100,00 €

• **DELIBERATION 28-2021 - Budget primitif 2021**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de budget primitif 2021.

Après délibération, et avoir défini les investissements projetés, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité le budget primitif 2021. Les dépenses et les recettes s'équilibrent ainsi :

<i>FONCTIONNEMENT</i>	Budget voté 2021
DEPENSES	1 854 134,92
RECETTES	1 854 134,92
<i>INVESTISSEMENT</i>	
DEPENSES	1 465 023,81
RECETTES	1 465 023,81

• **DELIBERATION 29-2021 - Plan de financement Réfection volets et portes Mairie**

Le Conseil Municipal a décidé lors de la précédente séance, d'entreprendre la réfection de la peinture des volets et portes de la Mairie. Un technicien du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) a été sollicité pour être orienté sur le choix des couleurs, lesquelles sont présentées à l'assemblée.

Afin de pouvoir financer cette opération, le Conseil municipal décide de solliciter la Fondation du Patrimoine.

Le plan de financement s'établit ainsi :

	Montant HT	Montant TTC
Devis Lemetais	1 704,00 €	2 044,80 €
Devis Caraby	6 600,00 €	7 920,00 €
Total	8 304,00 €	9 964,80 €

Financement :	Fondation du Patrimoine	50%	4 152,00 €
	Mairie- Autofinancement	50%	4 152,00 €

- **DELIBERATION 30-2021 - Plan de financement Numérique - Ecole**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du Plan de Relance, des aides peuvent être octroyées pour les investissements numériques dans les écoles. Après délibération, le Conseil Municipal décide de présenter des demandes de subvention dans le cadre de la DETR et de la DSIL auprès de Monsieur le Préfet de Seine-Maritime. Le plan de financement des équipements numériques est adopté et s'établit comme suit :

	Montant HT	Montant TTC
Devis Initio	6.824,00 €	8 188,80 €

Financement :	DETR 40 %	2.730,00 €
	DSIL 40 %	2.730,00 €
	Mairie- Autofinancement 20%	1.364,00 €

- **DELIBERATION 31-2021 - Demande d'adhésion au SDE76 - commune de St-Valery-en-Caux**

Sur demande du Syndicat Département d'Energie, il est proposé d'accepter **ou** de refuser l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux au SDE76 et d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux,

A l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :

- ACCEPTE l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux au SDE76 et ACCEPTE d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux.

- **Questions diverses :**

- 1) Madame le Maire sollicite la commission des travaux pour
 - a. Établir une étude sur l'opportunité de la réduction de l'éclairage public, permettant ainsi des économies d'énergie.
 - b. Analyser les investissements à projeter au niveau de l'assainissement afin de solliciter la Communauté Urbaine, compétente.
- 2) Madame le Maire informe qu'elle a émis une requête auprès de la Communauté Urbaine pour obtenir un arrêt de Bus du réseau LIA (Communauté Urbaine) à la Remuée.